

POINT MINISTERIEL CORONAVIRUS DU 21 JANVIER 2022

Un point d'information et d'échange sous forme d'audioconférence a eu lieu vendredi 21 janvier 2022 entre Mme Barbat-Layani, Secrétaire Générale du Ministère, et les fédérations syndicales.

La SG a rappelé les nouveautés DGAFP : fin du télétravail obligatoire à compter du 2 février. Le Haut Conseil de la Santé Publique n'a pas modifié sa doctrine sur l'utilisation du masque FFP2 : son usage est réservé à certaines professions surexposées (contact rapproché).

Les cours vont reprendre en présentiel dans la plupart des écoles des Finances.

Les fédérations syndicales se sont étonnées de ce revirement brutal des options gouvernementales qui vont faire prendre des risques superflus aux agents. Elles ont exprimé des inquiétudes sur ce que pourrait être la situation sanitaire sous quinze jours avec ce changement de pied sans transition. Elles estiment que ces nouvelles mesures font preuve davantage de dogmatisme que de pragmatisme. Elles maintiennent leur demande de masques FFP2 élargis à un maximum d'agents.

La SG a indiqué qu'on n'assistait pas pour autant au retour à un télétravail pérenne. Le télétravail restera préconisé dans la mesure du possible. Un suivi pointu sur le télétravail selon l'évolution de la situation sera effectué pour pousser les feux ou au contraire freiner le télétravail.

Le médecin du travail peut orienter les agents vers les masques FFP2 si leur situation le nécessite. Il y a peu de demande des capteurs de CO2, mais l'administration en tient à disposition des services qui le demanderaient.

Le pass vaccinal va se substituer au pass sanitaire pour l'accès aux transports en commun, à des séminaires et réunions, y compris dans le cadre professionnel. Une information détaillée sera fournie aux agents, distinguant bien le pass vaccinal de l'obligation vaccinale qui ne concerne que certaines professions (en trésorerie hospitalière notamment).

Bercy continue à proposer aux agents des journées de vaccinations dans ses locaux mais l'information sur ces campagnes ne semble pas diffusée dans tous les services franciliens !

La CFTC a demandé de la souplesse et de la progressivité dans l'application des nouvelles mesures. Elle a rappelé que l'anxiété des agents dans cette période instable peut créer du dégât et entraîner une baisse de la qualité du service.

La CFTC sera attentive à l'évolution de la situation et alertera nos autorités en tant que de besoin si de nouveaux questionnements surgissent, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

PRESSE CFTC : CONTACT

Mail : federation.cftcfinances@gmail.com